

LA LAÏCITÉ :

une valeur universelle et permanente

JEAN GUICHARD

DANS la préface de son ouvrage, *Laïcité XXe siècle*, Albert Bayet notait que le mot « laïcité » n'a pas aujourd'hui dans tous les milieux les résonnances humaines qu'il devrait avoir. Pour certains, il sent la poudre : les « laïques » sont des Homais irrités qui, sans l'avouer, n'ont en vue qu'un seul but : déchristianiser la France. Pour d'autres, il sent le rance : les laïques sont de « vieilles barbes » qui ressassent, avec une obstination sénile, des formules dépassées depuis longtemps par les événements et devenues étrangères aux sensibilités modernes (p. 5), et il regrettait que les « outrances verbales » des détracteurs et des défenseurs de la laïcité aient souvent empêché de bien voir le problème.

Il ajoutait aussi que les « censeurs » de la laïcité avaient raison lorsqu'ils rappelaient que :

« Les grandes formules laïques datent de la fin du XIX^e siècle ou du début du XX^e, et que, depuis lors, des événements se sont produits qui ont bouleversé les peuples et qui, de l'aveu commun, appellent un immense effort vers la nouveauté » (Pp. 9-10).

*

**

Pour éviter les fausses querelles et les

« outrances verbales », nous essaierons donc d'abord de rechercher ce qui est en cause dans l'idée de laïcité ; il est hors de doute que la laïcité n'aurait pas soulevé les passions qu'elle a soulevées dans un sens ou dans l'autre si elle n'était qu'une idée abstraite, loin des luttes et des aspirations vitales des hommes ; en réalité la laïcité n'a une telle importance que parce qu'elle a un contenu de valeurs humaines vivantes dans la conscience des hommes. L'homme n'est pas fait pour la laïcité, mais la laïcité pour l'homme, et il apparaît bien que le progrès de la laïcité est un aspect irréversible d'un progrès d'ensemble de l'humanité. C'est à ce niveau que nous tenterons de saisir la laïcité, n'abordant qu'en un deuxième temps le problème des institutions, école et Etat, qui ne sont qu'une conséquence, une application d'une laïcité plus fondamentale dans l'existence humaine.

Ayant fait cette recherche, nous nous demanderons ce que peut et doit être l'objectif de la laïcité en France dans l'étape actuelle de développement de notre pays.

Ces réflexions ne seront sans doute qu'une amorce de cet « immense effort vers la nouveauté » que A. Bayet appelait à faire. Elles atteindraient leur but si elles relançaient une réflexion nécessaire.

I, Ce qui est en cause dans l'idée de laïcité

Si la laïcité n'était qu'un système juridique d'organisation de l'école et de l'Etat, elle ne passionnerait sans doute pas autant. Il appa-

rait au contraire qu'elle est une idée essentielle à un sain développement de l'homme. Pourquoi ?

1° LES ORIENTATIONS
PROFONDES
QUI SOUS-TENDENT
L'IDEE DE LA LAÏCITÉ

Il semble que l'on puisse en déceler trois pour aller à l'essentiel.

a) **Favoriser la libération
de l'homme,
son épanouissement maximum
et sa domination sur la nature**

Si l'on veut bien convenir au départ que la politique (nous entendrons ce mot dans son sens le plus large d'organisation de la société humaine que ce soit une communauté limitée, une ville, une nation ou l'humanité entière), ne peut pas être une simple « gestion technique » de ce qui existe à un moment donné (comme l'entretien d'une machine) — au moins pour des hommes qui contestent que la société actuelle constitue la meilleure organisation possible — on conviendra aussi qu'elle implique une référence à un certain nombre de *valeurs humaines* et un projet d'organisation sociale qui réalise ces valeurs *mieux* que l'organisation existante. C'est-à-dire que l'action politique, au sens le plus profond du mot, est un mouvement du « moins humain » au « plus humain », un mouvement de libération de l'homme des servitudes qui l'oppriment, vers une société où il puisse s'épanouir pleinement.

Toute action politique de ce type reconnaît donc la *valeur suprême de l'homme dans l'univers naturel*, sa vocation à se rendre maître de la nature par son travail, par son progrès technique et scientifique, maître de sa propre évolution. Il semble bien que cette confiance en l'homme, cette reconnaissance de sa grandeur soient inhérentes à toute pensée laïque.

« Nos espérances sur l'état à venir de l'espèce humaine peuvent se réduire à ces trois points importants : la destruction de l'inégalité entre les nations, les progrès de l'égalité dans un même peuple, enfin le perfectionnement réel de l'homme »,

écrivait en 1793 Condorcet, l'un des grands promoteurs de l'idée de la laïcité, et l'auteur du premier projet de statut de l'école laïque en France.

b) **L'homme ne peut s'épanouir
que dans la liberté**

On conçoit mal un mouvement de libération qui se ferait sans une participation consciente de l'homme ; ce n'est que dans l'adhésion personnelle de la conscience à

une valeur, quelle qu'elle soit, que s'affirme la liberté humaine.

C'est pourquoi toutes les pensées laïques ont toujours insisté sur le rôle irremplaçable de la conscience humaine, de la raison ; il faut créer les institutions qui permettront à la conscience d'exercer librement ses choix.

« Ce qui doit diriger l'homme, écrivait en 1865 Jean Macé, le fondateur de la Ligue de l'Enseignement, c'est la libre intelligence, et ceux qui réclament à cette heure la liberté doivent se hâter de faire monter le peuple à l'intelligence. »

En d'autres termes, cela implique la double option inhérente à toute pensée laïque : — *le refus de tout totalitarisme* prétendant imposer de l'extérieur à l'homme une « vérité » quelconque ; il n'y aurait rien de plus contraire à la laïcité qu'un socialisme ou un régime politique quelconque imposé et maintenu par la force, (1) ou qu'une philosophie ou une croyance imposée ;

— *le refus sur le plan des institutions, de toute philosophie, de toute religion d'Etat, de toute « culture » d'Etat, etc.* L'Etat laïque a pour rôle de sauvegarder la liberté philosophique, religieuse, culturelle, etc. (dans le cadre, cela va de soi, du point précédent : on voit mal un Etat laïque tolérer des mouvements totalitaires, des idéologies visant à l'oppression ou à la destruction de l'homme, etc). En ce sens un Etat qui proclamerait que « Dieu n'existe pas », serait aussi peu laïque qu'un Etat qui imposerait aux citoyens la reconnaissance de l'existence de Dieu. En d'autres termes c'est la reconnaissance de la séparation entre l'Eglise et l'Etat et, pour employer un terme qui sera plus sensible à un lecteur chrétien, la reconnaissance de l'autonomie du domaine temporel par rapport au spirituel, et de la fin propre du temporel

c) **L'homme ne s'épanouit
pas pleinement
tant qu'il y a des hommes
exploités et esclaves**

J. Macé ajoutait à la phrase citée plus haut :

« Nous ne pouvons plus être libres les uns sans les autres ».

Marx définit la société sans classes comme une

« association où le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous ».

(1) Si l'on en distingue évidemment cette dose de conditionnement et de contrainte qui existe dans toute société, comme dans toute pédagogie ; le totalitarisme, loin de pousser l'homme à se libérer de ce conditionnement, cherche au contraire à l'y enfoncer.

Il y a dans ce sens de la libération de l'homme par un mouvement collectif de l'humanité, dans ce sens de la fraternité et de l'unité profonde de tous les hommes, quelque chose qui nous paraît essentiel dans une pensée laïque, même si tous les penseurs laïques ne l'ont pas toujours exprimé.

On conçoit mal que l'on puisse se satisfaire d'une libération de l'homme dans une nation ou dans un groupe social donné et rester indifférent à l'oppression que l'on fait subir à d'autres hommes. A moins de se réduire elle-même dans d'étroites limites, une laïcité authentique ne saurait par exemple s'accommoder du colonialisme, d'une société technocratique qui comporterait une minorité d'hommes épanouis et « maîtres d'eux-mêmes comme de l'univers », régnant sur une masse d'exécutants sans pouvoir, ou d'un quelconque système d'exploitation de l'homme par l'homme.

Cela implique le refus de toute forme d'individualisme, et d'égoïsme personnel ou collectif. Il semble bien que dans l'esprit des fondateurs de la « morale laïque », l'apprentissage de la fraternité et de la solidarité soit d'ailleurs allé de pair avec l'apprentissage de la liberté. Les « valeurs » que nous évoquions plus haut n'auraient d'ailleurs aucun sens pour un individu absolument seul ; toute valeur suppose une « relation » avec d'autres individus : quel sens aurait pour un homme tout seul (ou conçu comme tel par une pensée individualiste) les valeurs de justice sociale, de liberté, d'égalité et de fraternité, pour reprendre la classique trilogie ?

2° CONSÉQUENCES PRATIQUES

S'il est exact que la laïcité est sous-entendus par ces orientations profondes, cela entraîne un certain nombre de conséquences :

a) La laïcité ne peut être saisie qu'historiquement

Dans la préface citée plus haut, A. Bayet écrivait :

« L'idée laïque n'est pas un corps de formules clichées une fois pour toutes. On ne saurait l'enfermer dans la rigidité de ce que Bergson appelait les « morales closes ». C'est une idée vivante et qui veut vivre. Or, il n'y a vie que là où il y a développement, élargissement, élan, adaptation hardie et profonde aux réalités mouvantes que sont les milieux sociaux. » (P. 10.)

Pour reprendre nos termes de tout à l'heure, cela veut dire que les laïques devraient, à chaque période de l'histoire, se poser la même question « Qu'est-ce qui, aujourd'hui fa-

vorise et entrave le libre développement humain ? Favorise ou entrave le jeu de la liberté des consciences humaines ? Favorise ou entrave le développement concret de la fraternité et de la solidarité humaines ? Ou encore : « Quels sont, aujourd'hui, nos amis et nos ennemis ? »

La laïcité n'a pas de sens en dehors de cette saisie historique. Si elle ne fait pas ce perpétuel et difficile effort pour s'adapter à la réalité mouvante, elle se condamne effectivement à ressasser les défaites et les victoires du passé, elle se fige sur une période donnée de l'histoire, elle s'arrête de vivre ; bientôt elle cherche naturellement à arrêter l'histoire pour mieux retrouver les victoires du passé et mieux mener les batailles perdues, et elle se transforme en une idéologie de musée qui est un frein au lieu d'être un instrument de progrès.

Cette remarque détermine une première conclusion quant à la méthode de toute lutte laïque : un examen permanent, attentif, rationnel et non pas passionnel, de la réalité pour en déterminer les changements et fixer en conséquence les objectifs de la lutte.

b) La laïcité doit être saisie au niveau des valeurs vécues

Si la laïcité est cette « idée vivante et qui veut vivre » dont parle Bayet, elle ne saurait rester au niveau des affirmations de principe et, si l'on ose dire, des vœux « pieux », mais elle doit animer le comportement pratique et quotidien des laïques. On peut dire à la limite que la laïcité, plutôt qu'un corps de doctrine, est une attitude d'ensemble face aux problèmes de la vie, et qu'on juge le laïque sur ce qu'il est dans la vie courante plus que sur ce qu'il déclare dans les assemblées publiques.

Combien de laïques sont prêts à signer les textes de pétition les plus catégoriques, — ce en quoi ils ont raison —, et n'hésiteront pas une minute à soutenir des organisations qui défendent une politique réactionnaire ! Combien de conseils de parents d'élèves ont élevé de justes protestations contre les lois Debré ou lancé des appels à « voter laïque », et se révèlent incapables dans la pratique d'animer la moindre activité laïque en dehors de la traditionnelle fête annuelle de l'école ! Combien de chrétiens, qui sont de bons laïques et ont signé la pétition du C.N.A.L. en 1958, cessent de reconnaître la laïcité de l'Etat lorsque vient en discussion la question des lois sur le contrôle des naissances ! Et à l'inverse, sur ce même problème, combien de promoteurs des centres de planning familial ont cherché à écarter de la direction de ces centres les militants chrétiens qui étaient prêts à y participer ! Combien de « laïques » convaincus, et prêts à le reconnaître à la face de l'univers, sont cependant incapables de supporter à côté d'eux, par exemple dans

une organisation politique, la présence d'hommes qui sont animés par une autre foi religieuse ou par une autre philosophie que la leur !

Ces quelques exemples n'ont aucune intention polémique envers les personnes, ils tendent simplement à illustrer notre propos : la laïcité ne peut être une idée force que si elle inspire le comportement des hommes, sans quoi elle devient une idée morte.

« Comme une espèce de divinité immobile dans les hautes régions du ciel, qui ne se mêlerait jamais aux luttes des hommes et ne s'en soucierait jamais »,

pour reprendre les mots de Georges Cogniot, dans l'intervention qu'il faisait à la Chambre des députés en 1951, au nom du parti communiste.

c) La laïcité est une valeur permanente, et non une concession provisoire

C'est une troisième conséquence de ce qui a été dit au §1 : Si la laïcité ne se limite pas aux institutions mais si elle s'étend à l'existence toute entière de l'homme, cela signifie qu'elle est une valeur permanente et non une concession provisoire due au fait que, « pour le moment », on se trouve en présence d'une diversité philosophique et religieuse.

Peut-on dire par exemple : « Si tous les Français étaient catholiques, l'Etat pourrait reconnaître en tant que tel la vérité de la religion catholique, et l'école enseigner la doctrine catholique ; il pourrait y avoir un Etat catholique » ? Nous répondons : absolument pas, car on arriverait à une forme d'Etat totalitaire qui supprimerait toute liberté, même à la limite la liberté religieuse, le seul fait d'être citoyen de cet Etat impliquant l'adhésion à la religion catholique.

De même on ne peut que marquer un désaccord absolu avec ce qu'écrit Lucien Sève, agrégé de philosophie, en conclusion de son anthologie sur la laïcité. (2)

Justifiant l'enseignement du marxisme dans les écoles soviétiques, il écrit :

II- Donner des solutions nouvelles à trois problèmes anciens de la laïcité

Dans les discussions sur la laïcité, trois problèmes reviennent traditionnellement : la « neutralité », la place et le rôle de la laïcité dans une lutte socialiste au sein d'une société

« Qu'on y songe bien : dans une France où la religion catholique aurait achevé de perdre son emprise sur les masses — et ce serait déjà fait peut-être si la bourgeoisie n'avait renié au XIX^e siècle ce qu'elle avait avoué au XVIII^e siècle — dans une France où le matérialisme scientifique serait devenu un bien commun national, la laïcité non seulement tolérerait, mais exigerait que l'école enseignât le matérialisme scientifique. Or, c'est en somme ce qui se passe en Union soviétique. » (P. 59.)

Avec ces deux réactions — celle de l'intégrisme catholique et celle du marxisme — nous sommes aux antipodes de la laïcité. La laïcité n'est plus qu'une concession provisoire, en attendant que tous les Français soient devenus catholiques... ou marxistes. Ce qui ne peut manquer dans l'immédiat de conduire à une laïcité « acceptée », une laïcité « moindre mal », tandis que l'on travaille par tous les moyens à constituer « l'Etat catholique » ou « l'Etat marxiste ». Plus ou moins explicitement, la laïcité ne serait plus qu'une « erreur » que l'on « tolère » tant qu'on ne peut pas faire autrement, tout en profitant de la moindre conjoncture favorable pour battre en brèche cette erreur, avec du même coup la meilleure conscience du monde.

Affirmons donc sans nuances le caractère permanent de la laïcité, comme garantie de la liberté des consciences humaines, y compris de la liberté religieuse, et ceci, même dans l'hypothèse — bien improbable — où tous les hommes d'une même nation partageraient à un moment donné la même foi ou la même philosophie, même dans la perspective d'un régime socialiste et d'une société sans classes.

Ayant ainsi défini ces quelques « préalables », il est possible d'aborder les problèmes de la laïcité contemporaine, et tout d'abord d'éclaircir trois questions qui, encore aujourd'hui, lorsqu'elles sont mal posées passionnent et faussent le débat : laïcité et neutralité, laïcité et socialisme, laïcité et religion.

1° LAÏCITÉ ET NEUTRALITÉ

L'un des aspects de l'école laïque créée en 1882 est sa neutralité. La loi du 28 mars 1882 établit que l'école publique sera neutre, c'est-à-dire non confessionnelle, fermée aux minis-

(2) Documents E.D.S.C.O., mars 1956, *l'Ecole et la Laïcité* (Les Editions scolaires, Chambéry), qui constituent par ailleurs un précieux instrument de travail

tres de tous les cultes, et qu'aucun enseignement confessionnel n'y sera donné, que le *personnel enseignant sera neutre*, c'est-à-dire recruté indifféremment parmi les hommes de toutes les croyances, que *l'enseignement sera neutre*, c'est-à-dire indépendant de toute doctrine religieuse, ni asservi, ni hostile, mais indifférent.

Le sens de cette « neutralité » était donc à l'origine une affirmation de la séparation entre l'école et l'Eglise, préluant à celle de l'Eglise et de l'Etat en 1904. Sur les autres plans ne se posait pratiquement pas de problèmes : on vivait sur l'acquis de l'héritage national et démocratique, on enseignait « la République » (ce qui entre parenthèse, était une négation implicite de « l'apolitisme »), et « la bonne, la vieille, l'antique morale humaine », héritée de nos pères. (J. Ferry, 1881). En particulier, il n'y a pas alors de problème de neutralité vis-à-vis des partis politiques : l'école de la République n'avait pas à s'occuper des royalistes, et les socialistes, ne s'affirmeront qu'après 1893, sinon 1905.

Jules Ferry précisait encore ce sens de la neutralité dans sa fameuse *Lettre aux instituteurs du 17 novembre 1883* :

« Si parfois vous êtes embarrassés pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral, voici une règle pratique à laquelle vous pourrez vous tenir. Au moment de proposer aux élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi, refuser son assentiment à ce qu'il entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire, sinon parlez hautement : car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre propre sagesse, c'est la sagesse du genre humain... »

Or, cette neutralité — dont il faut voir le côté novateur, le refus d'une philosophie ou d'une religion d'Etat enseignée dogmatiquement par les maîtres d'écoles — semble aujourd'hui ne répondre que très partiellement au problème :

- d'abord parce que les domaines sur lesquels il n'est pas possible de faire l'unanimité des pères de famille se sont étendus de la religion au domaine politique (apparition des mouvements socio-chrétiens, socialistes, communistes qui n'ont plus la même vision sur « la République » et l'héritage de 1789), au domaine social (questions des structures sociales, capitalistes, socialistes, etc., problèmes du travail, du sous-développement, etc., que n'envisage guère la déclaration des Droits de l'Homme)

- ensuite parce que, du même coup, on ne voit plus très bien les critères permettant de déterminer ce qui est « universel » et peut être enseigné sans « choquer » personne : la bonne vieille morale de nos pères semble maintenant une base bien limitée.

Deux types de solutions peuvent être apportées :

a) Neutralisation de l'enseignement

On peut dire : « Enseignons le savoir incontesté et incontestable. Mettons le reste entre parenthèses. » Solution simple, elle a par contre de redoutables inconvénients :

- elle conduit à un « savoir » livresque sans valeur « éducative », qui ne pourra servir à rien, dégagé qu'il sera de tout contexte moral, social, etc. ;

- elle réduit l'enseignement aux sciences pures, à la technique des langues, à la géographie physique et à une histoire des événements, succession de dates dans laquelle on ne cherche à voir aucune signification (3);

- elle correspond à un dessèchement redoutable de l'école, la neutralité devient abstention de l'enseignant sur toutes les questions vitales et l'abstention n'est jamais une attitude très formatrice ;

- elle revient enfin paradoxalement à défendre une politique conservatrice, en laissant tout ignorer des problèmes qui se posent au monde d'aujourd'hui.

Comme écrivait déjà Gustave Lanson en 1912, une telle solution au problème de la neutralité tuerait l'école laïque :

« Elle serait si bien neutralisée qu'elle serait nulle. » (Neutralité et monopole de l'Enseignement, Félix Aïcan, 1912.)

b) Revalorisation de l'enseignement

La deuxième solution est plus difficile : elle implique une vaste recherche commune des enseignants et des parents laïques sur ce que doit être aujourd'hui le *contenu de l'enseignement*. La neutralité de l'école laïque a été conçue par ses fondateurs comme un instrument d'émancipation, un achèvement sur le plan de l'école de la révolution bourgeoise de 1789. Comment concevoir en 1962 une neutralité de l'école laïque qui lui redonne cette fonction émancipatrice ? Dans le projet Langevin-Wallon, la démocratisation de l'enseignement était liée inséparablement à sa « revalorisation » ; depuis, cet aspect du problème a été le plus souvent éludé, et le contenu de l'enseignement est laissé aux bons

(3) Ce qui rejoint un certain nombre de conceptions technocratiques de l'enseignement;

soins des bureaucrates de l'Education nationale et hommes politiques en place, qui se livrent périodiquement à de petites réformes des « programmes ».

Le but ? : faire prendre conscience aux jeunes de ce qui aujourd'hui favorise ou entrave le libre épanouissement de l'homme ou plutôt des hommes concrets dans une société objectivement divisée en classes, ou, si l'on veut, trouver ce que pourrait être, dans le contexte de notre civilisation industrielle, une culture humaniste ; les mettre en présence des faits, des réalités sociales, même de celles qui choqueront à coup sûr un certain nombre de parents : un cours sur l'histoire coloniale de la France ne manquera pas de choquer ; un cours sur le développement du syndicalisme, des mouvements socialistes et communistes au XX^e siècle peut provoquer le scandale de certaines familles bourgeoises alors que des familles de vieille tradition anti-religieuse crieront au cléricalisme si on met leurs enfants en présence de certains faits religieux.

Concluons donc, sans pousser plus loin l'analyse, qu'il y a à repenser pour notre temps le problème de la neutralité, si l'on ne veut pas enfermer notre école dans cette « laïcité captive et refroidie » dont a parlé Jaurès.

2° LAÏCITÉ ET SOCIALISME

Cette analyse nous conduit d'ailleurs tout droit à un autre problème : quel est le jugement que peuvent porter aujourd'hui des socialistes sur la laïcité ? Ce jugement pourrait sommairement se développer en trois points :

- reconnaissance du progrès que constitue l'affirmation de la laïcité contre tous les cléricalismes et tous les totalitarismes ;
- affirmation du caractère bourgeois de la laïcité actuelle ;
- affirmation que la laïcité ne peut progresser aujourd'hui que dans une perspective de réalisation du socialisme.

Le premier de ces points est trop évident pour qu'on s'y arrête ; on peut se reporter à ce qui a été dit dans la première partie. Revenons sur les deux autres.

a) Le caractère bourgeois de la laïcité actuelle, le caractère de classe de l'école

En France, la laïcité de l'Etat et de l'école fut une conquête de la Révolution de 1789 ; la destruction de l'école et de l'Etat féodal monarchique et son remplacement par une école et un Etat laïques allèrent de pair avec l'abolition de l'ensemble du système féodal. C'est dire que le développement de l'idée laïque fut lié à celui de la bourgeoisie triomphante après 1789 et à celui du capitalisme

français. Cela n'enlève rien à la grandeur de la conquête, mais cela devait aussi faire apparaître des ambiguïtés, des problèmes et des reniements.

Très vite la bourgeoisie cherchera à subordonner l'enseignement public, qu'elle avait créé, à ses intérêts de classe, au lieu d'en faire toujours plus l'instrument d'émancipation populaire qu'avaient voulu les premiers penseurs révolutionnaires. Déjà en 1801, Napoléon se propose de faire de l'enseignement une « machine très puissante de notre système politique » ; chacun sait que c'est à lui que nous devons une bonne partie de notre système scolaire.

Puis, au cours de la première moitié du XIX^e siècle apparaissent les premières revendications de révolution sociale, les premières grèves, la révolution populaire de 1848. La bourgeoisie prend peur, elle sent naître une force nouvelle qui conteste son pouvoir, elle préfère s'allier avec les éléments les plus réactionnaires pour se sauver de la révolution, et ce sera le premier sabotage de l'école laïque par les bourgeois laïques. Comme l'écrivit si élégamment le comte de Falloux auteur du projet de loi qui porte son nom :

« On tomba immédiatement d'accord sur les deux points suivants : l'évidence du péril social, l'urgence du remède à apporter. »

Et Thiers, le bourgeois voltairien, appelant au front unique contre la subversion sociale, s'écriait :

« Oublions ces dissentiments funestes, qui dans ces dernières années ont séparé le clergé de l'Université ; qu'on cesse de s'opposer ces mots de liberté et de non-liberté, vieille querelle qu'il faut oublier quand il s'agit de sauver la société. Tâchons donc de nous unir (...) car nous avons tous été vaincus, oui, tous. Ainsi moi qui, à une autre époque ne voulais pas immoler l'Université au clergé, qui certes n'y serait pas encore disposé aujourd'hui, je suis prêt à donner au clergé tout l'enseignement primaire. » (Discours de janvier 1849.)

Notons qu'il s'agit seulement de l'enseignement primaire. Pourquoi ? Il le dira en février 1849, au banquet du Comité démocrate-socialiste :

« Oui, je veux restreindre cette extension démesurée de l'enseignement primaire, oui, je dis et je soutiens que l'enseignement primaire ne doit pas être forcé et nécessairement à la portée de tous, j'irai même jusqu'à dire que l'instruction est, suivant moi, un commencement d'aisance et que l'aisance n'est pas réservée à tous. »

Par contre il était jaloux de la laïcité de l'enseignement secondaire. Pourquoi ? Parce que l'enseignement primaire est destiné au peuple, et que le peuple a besoin de « vérités imposées », il n'est pas utile qu'il réfléchisse, cela le rendrait plus sensible aux théories socialistes ; mais l'enseignement secondaire est destiné aux enfants de la bourgeoisie qui, eux, ont droit à la « libre discussion philosophique », leur intérêt de classe les préservant suffisamment de la contamination socialiste.

Dans les débuts de la Troisième République, la bourgeoisie ne verra de même dans l'école qu'une recherche de l'efficacité économique et sociale immédiate. Gambetta s'écrie en 1898 :

« Cet argent (que vous consacrez à l'école) se retrouvera dans la valeur de votre armée, dans la valeur de vos industries, dans l'augmentation de vos capitaux. »

On est loin de l'école instrument de promotion populaire ! C'est contre cette conception que s'élèveront des socialistes comme Jaurès et même des radicaux comme Ferdinand Buisson.

Sautons par-dessus les citations historiques : elles confirmeraient cette conclusion que la bourgeoisie française a toujours cherché à ramener la laïcité dans la limite de ses propres intérêts de classe. Cela reste vrai aujourd'hui : l'école laïque elle-même, quel que soit l'incontestable progrès qu'elle représente et qu'il ne s'agit nullement de diminuer, est objectivement une école de classe et par ses structures et par son recrutement, et par ses méthodes, ses programmes, etc. On peut se demander par exemple si l'école actuelle donne aux enfants du peuple la formation qui leur permettra demain d'être des hommes et des femmes responsables, capables d'assurer la gestion sociale, économique et politique d'une démocratie socialiste ? Le contenu de l'enseignement secondaire n'est-il pas encore un humanisme de style bourgeois libéral qui n'intègre guère les recherches et les découvertes modernes des sciences de la nature et des sciences de l'homme ? Voudraient-ils d'ailleurs faire une promotion individuelle en accédant à cette culture, les enfants des familles populaires le pourraient-ils ? Auraient-ils une égalité de chances ? Si l'on en croit le *Monde* du 17-2-61, il ne reste qu'une proportion de 8 % de fils d'ouvriers dans les classes terminales des lycées, contre 27 % dans les classes de sixième, et 54 % de l'effectif de l'enseignement primaire. Personne ne conteste plus aujourd'hui le caractère de classe de notre école.

Dire cela est simplement refuser d'en rester à la laïcité telle qu'elle est aujourd'hui, refuser d'idéaliser la laïcité au point où elle en est, reconnaître que dans le régime économique capitaliste, sous la direction poli-

tique de la bourgeoisie, la laïcité ne peut être que très partielle ; c'est reconnaître enfin que, dans ce qu'on appelle traditionnellement le camp des « laïques », il y a au moins deux courants qui s'affrontent, dont l'un est bourgeois et conservateur. Jean-Paul Sartre a sévèrement mais justement analysé et critiqué ce phénomène du radicalisme français (et beaucoup de « socialistes » sont devenus depuis des « radicaux ») qui a sclérosé la vie politique française et la laïcité dont il avait été le porteur. Nous reproduisons ce texte en annexe. (4)

**b) La laïcité ne peut progresser
que dans le cadre
d'une politique d'ensemble
de progrès social
et de démocratisation**

Par opposition à ces conservateurs radicaux de la laïcité, les socialistes — ou si l'on veut, de façon plus large, les hommes de progrès — reprennent alors l'idée de Bayet que la laïcité ne peut vivre qu'en se développant, et non pas en conservant l'acquis. Or, s'il est bien exact que la laïcité n'est pas un domaine séparé du reste de la vie, mais qu'elle est coextensive à toute l'existence humaine, il est inconcevable de développer un esprit et des institutions laïques en dehors d'un mouvement général pour la libération de l'homme, pour la démocratie non seulement politique mais économique et sociale, pour la promotion collective de l'ensemble des travailleurs. En dehors de cette lutte politique d'ensemble, la défense de la laïcité devient ou un combat conservateur pour le maintien de la société telle qu'elle était, disons, sous la Quatrième République.

Cela est si vrai que l'on peut constater dans toute l'histoire de ces cent dernières années que la laïcité a fait un pas en arrière chaque fois que ses défenseurs naturels (appelons-les : « les hommes de gauche ») ont trahi sur le plan politique, en donnant leur appui à des politiques de droite. Nous avons cité l'exemple de Thiers en 1849 ; un peu plus d'un siècle plus tard, toute une partie de la gauche soutiendra le régime gaulliste qui fait voter les lois Debré. Chaque fois que des gouvernements ont voulu s'assurer de l'appui des forces conservatrices, ils ont divisé l'opinion en relançant la question scolaire, cherchant par là à entraîner le soutien de leur politique par les catholiques : Vichy en 1940, guerre d'Indochine en 1951 (lois Barangé, le problème ayant été soulevé par le R.P.P. pour couper le M.R.P. de la S.F.I.O.) gaullisme et guerre d'Algérie en 1959 (où

(4) Annexe I « Laïcité et classes moyennes »
Page 60

une des raisons qu'ont eu la droite et l'U.N.R. de proposer les lois Debré est sans doute la volonté de couper court à l'opposition des catholiques à la guerre d'Algérie, aux tortures, etc.).

D'une façon plus générale, on peut dire que, de même qu'au XIXe siècle et au début du XXe siècle, l'essor de la laïcité a été lié à l'essor politique de la bourgeoisie française, de même *aujourd'hui l'essor de la laïcité sera lié à l'essor politique de la classe des travailleurs*. Il n'est pas dans notre propos d'en discuter ici les conditions et les perspectives. Sinon pour dire que l'une des conditions de cet essor politique est d'interdire que le problème scolaire puisse venir à nouveau paralyser la lutte des travailleurs chrétiens, et donc de trouver à ce problème une solution laïque susceptible de les rallier sans réticences et sans esprit de « revanche » ultérieure. Nous y reviendrons dans notre dernière partie.

Mais ce qui est sûr, c'est *qu'il est un devoir impérieux pour les socialistes véritables d'intégrer le progrès de la laïcité comme une dimension nécessaire de leur effort d'ensemble, sans quoi ils ruineraient tôt ou tard ce qu'ils auraient acquis sur d'autres plans* ; et ceci est valable aussi bien pour les militants syndicalistes qui, à la C.F.T.C., à l'U.N.E.F., etc., cherchent des voies nouvelles au syndicalisme, que pour les jeunes militants paysans qui, avec le C.N.J.A. travaillent à une profonde évolution du monde paysan, que pour les organisations démocratiques qui se préoccupent de la formation civique de leur ville.

Et cette réflexion est à faire dans deux directions essentielles :

— *une critique de toutes les formes conservatrices de la défense de la laïcité, et il ne doit y avoir là aucun domaine réservé, aucun sujet tabou*. Il doit, par exemple, être possible à tout laïque, quelles que soient par ailleurs ses convictions philosophiques personnelles, de critiquer sévèrement lorsque c'est nécessaire l'action, et souvent l'inaction, du Comité national d'action laïque ou des Comités départementaux, sans passer aussitôt pour un traître à la laïcité et un suppôt de l'on ne sait quelles forces obscurantistes et rétrogrades. Cette liberté de critique doit être une condition indispensable à la participation de socialistes à des organismes réunissant tous les laïques, « ouverts » et « fermés », progressistes et conservateurs de la laïcité ;

— *une recherche permanente sur le contenu nouveau de la laïcité, en fonction de la « révolution sociale » à réaliser*.

3° LAÏCITÉ ET RELIGION

Il nous reste à aborder la troisième question que nous avons évoquée, la plus délicate

mais non, sans doute, la moins déterminante : laïcité et religion.

a) Le problème du cléricalisme

Liquidons d'abord l'aspect le plus facile du problème, et sur lequel on fait sans difficulté l'unanimité des laïques : la laïcité implique une lutte contre tout cléricalisme, toute tentative d'emprise d'une philosophie ou d'une religion sous quelque forme que ce soit, sur les institutions temporelles ; l'Etat laïque a le devoir de se défendre contre le cléricalisme ; l'école laïque de même. Référons-nous ici à une citation que l'on ne suspectera pas d'anticléricalisme abusif, celle de la déclaration des cardinaux et archevêques français du 12 novembre 1945 :

« Si le cléricalisme est l'immixtion du clergé dans le domaine de l'Etat, ou cette tendance que pourrait avoir une société spirituelle à se servir des pouvoirs publics pour satisfaire sa volonté de domination, nous déclarons bien haut que nous condamnons le cléricalisme. »

Peut-être faut-il rappeler brièvement que le cléricalisme (5) a empoisonné toute la vie politique française, depuis les débuts du XIXe siècle jusqu'à une époque fort récente. Autant il serait faux de réduire toute la vie de l'Eglise catholique à une vaste entreprise cléricale de subversion de l'Etat républicain, autant il faut que les chrétiens d'aujourd'hui soient conscients que cela a existé, et existe encore. Il y a quelques textes historiques que l'on ne peut s'empêcher de citer, ils révèlent d'ailleurs que le cléricalisme est toujours à double sens : utilisation de l'Etat par l'Eglise, mais aussi utilisation de l'Eglise comme moyen de renforcer le pouvoir de l'Etat et l'ordre établi.

Napoléon Bonaparte déclarait en 1801 :

« Dans la religion je ne vois pas le mystère de l'Incarnation, mais celui de l'ordre social... Une société sans religion est comme un vaisseau sans boussole. Il n'y a que la religion qui donne à l'Etat un appui ferme et durable... La société ne peut exister sans l'inégalité des fortunes, et l'inégalité des fortunes ne peut exister sans la religion. Quand un homme meurt de faim à côté d'un autre qui regorge, il lui est impossible d'accéder à cette différence s'il n'y a pas une autorité qui lui dise ; « Dieu le veut ainsi » ; il faut qu'il y ait des pauvres et des riches dans le monde, mais ensuite et pendant l'éternité, le partage se fera autrement. »

(5) *Et son contraire, le « laïcisme », l'un engendrant l'autre, l'un et l'autre se durcissant de plus en plus sur des positions figées et absolutisées.*

Montalembert disait dans le même sens, cinquante ans plus tard :

« Nous avons été envoyés ici, nous, majorité, pour combattre le socialisme... Quel est le problème aujourd'hui ? C'est d'inspirer le respect de la propriété à ceux qui ne sont pas propriétaires. Or, je ne connais qu'une recette pour inspirer ce respect : c'est de leur faire croire en Dieu ! Et non pas au Dieu vague de l'éclectisme, de tel ou tel autre système, mais au Dieu du catéchisme, au Dieu qui a dicté le Décalogue et qui punit éternellement les voleurs. Voilà la seule croyance réellement populaire qui puisse protéger efficacement la propriété... Savez-vous quel est le grand service que rendra au peuple français l'Eglise si elle peut y reprendre le rôle qui lui convient par l'éducation et par le catéchisme ? Elle dira à l'homme : tu es poussière, et ta vie entière doit être une vie de souffrance et de lutttes dont le prix n'est pas ici-bas. Voilà ce qu'elle dira à la société, au peuple... Elle pose au fond de la conscience de chacun toutes les conditions du gouvernement des Etats. C'est là le rôle de l'Eglise dans l'éducation. »

Il y aurait quelque mauvaise foi à juger la doctrine catholique ou l'Eglise d'aujourd'hui à partir de ces textes, comme cela se voit quelquefois, mais il est pourtant un fait que l'Eglise, dans sa majorité, s'est prêtée à de telles opérations tout au long du XIX^e siècle, et que dans le clergé des voix comme celle de Lacordaire n'ont été que des exceptions. En lisant de tels textes, on peut d'ailleurs se demander rétrospectivement ce qui aliénait alors le plus la liberté religieuse : la pensée laïque, ou la pensée cléricale d'un Montalembert ?

Enfin il serait inexact de prétendre qu'aujourd'hui, quelle que soit l'évolution, toute tendance cléricale a disparu, et la tentation subsiste encore pour une partie du clergé français de profiter d'une conjoncture politique favorable pour remettre en cause la laïcité de l'Etat et de l'école. Il a profité de la conjoncture de 1940, il a profité de la conjoncture de 1958. Et l'on sait que l'« intégrisme » n'est pas mort...

Sur ce problème, il semble donc qu'il y ait peu de difficultés. L'Etat a non seulement le droit mais le devoir de se défendre contre tout cléralisme : cette affirmation doit pouvoir être reprise même par les catholiques soucieux à la fois du libre épanouissement de l'homme et du libre développement de leur foi.

b) Le problème de l'athéisme

Par contre, la question devient plus complexe si l'on tient compte de trois ordres de faits :

1.) Polarisation de la lutte laïque contre l'Eglise.

Tout au long du XIX^e siècle, les défenseurs de la laïcité se sont heurtés à la religion, soit à l'Eglise catholique, soit aux hommes politiques de droite qui avaient besoin de la couverture idéologique de la religion pour la défense de l'ordre établi. Cela explique que, peu à peu, historiquement, la lutte laïque se soit polarisée contre la religion et essentiellement contre la religion catholique, et que la réalité ait été expliquée comme une lutte entre

« deux forces qui se disputent aujourd'hui les consciences : la tradition qui maintient les croyances religieuses et philosophiques du passé ; la critique, aidée de la science, qui s'attaque non seulement aux dogmes religieux mais aux dogmes philosophiques, non seulement au christianisme, mais au spiritualisme »,

pour reprendre le mot de Jaurès.

Bien sûr, ce n'était en principe que le cléralisme qui était visé, mais à force de rencontrer toujours le même adversaire, la pensée laïque a effectué un glissement inévitable et normal, de la lutte anticléricale à la lutte anti-religieuse. Glissement normal, si l'on tient compte du fait que, dans la réalité, on ne peut pas séparer, pour des catholiques, l'Eglise et la religion, la communauté spirituelle des fidèles de la communauté humaine ; la pensée laïque, ayant à lutter contre l'Eglise et des membres de la communauté humaine, a finalement contesté l'ensemble de l'édifice

2.) Tendances à l'athéisme de la pensée laïque affirmée à partir du XVIII^e siècle.

Cette contestation globale de la religion s'est faite d'autant mieux qu'il y a eu dans la pensée laïque, surtout à partir du XVIII^e siècle, une tendance à l'athéisme. C'est ce qu'explique assez bien Lucien Sève, dans les Documents déjà cités (p. 48) :

« Nous avons montré jusqu'ici que l'essence de la laïcité, c'est d'établir une démarcation radicale entre ce qui, étant universel, peut être déclaré public, et ce qui étant particulier, doit être considéré comme privé. Ainsi, la doctrine laïque, en déclarant privées les croyances, assure la liberté de conscience religieuse. C'est vrai mais il faut y regarder de plus près maintenant. En effet (...) quel est en fin de compte le critère qui permet de distinguer l'universel du particulier ? Chez les penseurs laïques classiques, ce critère est philosophique : c'est le rationalisme métaphysique. La raison innée, « chose du monde la mieux partagée », permet à l'homme de connal-

tre l'essence éternelle et universelle des choses, par opposition aux sens et au cœur, qui ne nous donne qu'une connaissance subjective relative, incertaine, particulière. Mais au nom de ce rationalisme métaphysique, peut-on véritablement aboutir à la neutralité religieuse de l'Etat ? En bonne logique, c'est impossible. La seule lumière de la raison, tout le monde le reconnaît, y compris les penseurs catholiques, ne permet pas d'établir l'existence d'une divinité : toute affirmation religieuse implique un élément irrationnel, la lumière de la grâce, l'élan du cœur, la foi en Dieu, la croyance en une révélation. D'athéisme est la vocation de tout rationalisme intransigeant. Dès lors, l'Etat laïque, bien que proclamant la liberté de conscience religieuse pour les individus privés, n'est-il pas conduit nécessairement et contradictoirement à professer, comme doctrine d'Etat, le rationalisme athée, l'athéisme rationnel ? Il faudrait n'avoir jamais réfléchi à la question pour nier cette tendance profonde de la doctrine laïque. Elle implique en son fond l'idéal lointain de tout rationalisme convaincu, c'est-à-dire le déperissement complet de l'aliénation religieuse, l'avènement d'une cité composée de citoyens entièrement raisonnables et qui, par suite, comme le rêvait déjà Aristote, ignorerait tout conflit interne. »

Lorsque Jules Ferry déclare en 1880 :

« Nous croyons à la rectitude naturelle de l'esprit humain, au triomphe définitif du bien sur le mal, à la raison et à la démocratie »,

il reprend effectivement les principes qui, en bonne logique, conduisent à la perspective d'une « cité parfaite d'athées raisonnables » (L. Sève).

Sans porter aucun jugement de valeur sur ce rationalisme athée, et en insistant sur le fait qu'il ne s'agit que d'une « tendance », d'une « vocation » de la pensée laïque qui, en fait, n'a jamais affirmé un athéisme d'Etat (6), il faut reconnaître que l'idée laïque a été, surtout à partir du XVIII^e siècle, imprégnée de ce rationalisme optimiste — négation radicale des dogmes chrétiens fondamentaux — de même d'ailleurs que l'idée de « démocratie » et de « république ».

(6) J. Ferry disait très fortement au congrès pédagogique d'avril 1801 : « Gardons-nous des deux fanatismes car il y en a deux : le fanatisme religieux et le fanatisme irrégulier. Le second est aussi mauvais que le premier. » Et on ne saurait donc assez insister sur la mauvaise foi des attaques cléricales contre l'école laïque.

L'affirmation la plus radicale et la plus systématique de cet athéisme sera évidemment la pensée marxiste où l'on retrouve d'une part l'affirmation que l'homme se suffit à lui-même et doit rejeter l'aliénation de la dépendance religieuse :

« Un être quelconque n'est indépendant à ses propres yeux que lorsqu'il se suffit à lui-même, et il ne se suffit à lui-même que s'il ne doit son existence qu'à lui-même. Un homme qui vit par la grâce d'un autre homme se considère comme un être dépendant. Mais je vis complètement par la grâce d'un autre quand non seulement je lui dois la conservation de ma vie, mais quand il a en outre créé ma vie, quand il en est la source, ma vie a nécessairement une telle source en dehors de moi si elle n'est pas ma création propre. C'est pourquoi il est si difficile de chasser de la conscience populaire l'idée de création. Pour l'homme socialiste (au contraire) toute l'histoire universelle n'étant pas autre chose que la procréation de l'homme par le travail humain, que le devenir de la nature pour l'homme, il possède la preuve visible et irréfutable de son enfantement par soi-même, du processus de sa création. »

— d'autre part l'affirmation que la société communiste réalisera cette totale réconciliation de l'homme avec lui-même et avec la nature, dans la suppression de toute contradiction interne.

L'application pratique en sera d'une part l'enseignement dogmatique de l'athéisme marxiste dans les écoles soviétiques (justifié par l'argumentation développée plus haut par Lucien Sève), d'autre part le développement au sein de la bourgeoisie française, radicale et de gauche, de cette « morale laïque » telle que Sartre la décrit dans le texte déjà cité, (cf annexe 1) et qu'il précise encore dans un autre ouvrage :

« Vers 1880, des professeurs français, essayant de constituer une morale laïque, dirent à peu près ceci : Dieu est une hypothèse inutile et coûteuse, nous la supprimons, mais il est nécessaire cependant, pour qu'il y ait une morale, une société, un monde policé que certaines valeurs soient prises au sérieux et considérées comme existant a priori. Il faut qu'il soit obligatoire a priori de ne pas mentir, de ne pas battre sa femme, de faire des enfants, etc. Nous allons donc faire un petit travail qui permette de démontrer que ces valeurs existent tout de même, inscrites dans un ciel intelligible, bien que, par ailleurs, Dieu n'existe pas. Autrement dit, et c'est, je crois, la tendance de tout ce qu'on appelle en France le radicalisme, rien

ne sera changé si Dieu n'existe pas, nous retrouverons les mêmes normes d'honnêteté, de progrès, d'humanisme, et nous aurons fait de Dieu une hypothèse périmée qui mourra tranquillement et d'elle-même. » (7)

Ces deux courants de la pensée laïque athée, radicalisme et marxisme, — par ailleurs profondément divergents sur le plan politique, — chercheront naturellement un rapprochement sur la base de la laïcité et de l'athéisme, dans les moments de l'histoire où tout devrait normalement les porter à se combattre politiquement. C'est pourquoi la politique du P.C.F. sera la plupart du temps de faire jouer la corde de la laïcité pour essayer de réaliser l'alliance avec les courants bourgeois laïques ; on a vu réapparaître cette attitude dans toutes les dernières élections, cantonales et législatives, assortie de la tentative de se servir des Comités d'action laïque pour réaliser l'« Union de la gauche ».

Il y eut certes des efforts pour ouvrir le dialogue entre marxistes et chrétiens, par exemple dans les colloques qui ont réuni à plusieurs reprises des philosophes marxistes comme R. Garaudy, G. Mury, M. Verret, etc. et des philosophes chrétiens comme Cl. Tresmontant, Cuenot, le Pasteur Dumas, etc. Mais il reste que massivement, les marxistes français, plus influencés par le rationalisme classique que leurs camarades italiens par exemple, se tournent plus volontiers vers le laïcisme athée que vers les laïques chrétiens, cette réaction étant conforme à la politique communiste d'unité avec la S.F.I.O. et les radicaux dans un nouveau « Front populaire »

3.) La tradition chrétienne de laïcité.

Tout ce contexte historique, du XVIII^e siècle, toute l'évolution que nous venons de schématiser a porté à oublier un fait, pourtant lié intimement à la formation même de notre peuple : il y a, en France en particulier, une ancienne et profonde tradition chrétienne de laïcité. Il faut ajouter aussitôt, pour être juste, que les catholiques semblent avoir souvent oublié cette tradition, et ont en tout cas contribué par leur attitude à la faire oublier.

A la session sur la laïcité tenue en 1959 à l'Institut d'études juridiques de Nice (8), M. Haurion rappelait justement que, par opposition aux civilisations antiques où, comme à Rome, pouvoir politique et pouvoir religieux étaient confondus (ce qui donne à l'Etat un caractère « sacré »), le christianisme était responsable de la séparation progressive des domaines temporel et spirituel, au nom du précepte évangélique : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Cette affirmation fondamentale de la laïcité par le christianisme, dès son origine, a pesé fortement sur toute l'évolution de notre civilisation. Le fait que la laïcité se soit ensuite

affranchie de sa justification religieuse ne doit pas pour autant faire oublier son origine première.

Si l'on relit l'histoire de France avec un souci de vérité plus que de polémique, sans doute y retrouvera-t-on tout au long, cette veine laïque des chrétiens, — à côté d'autres chrétiens qui ont au contraire préféré être solidaires des forces du passé et des « Anciens Régimes », — depuis Saint Louis, plusieurs fois excommunié pour avoir voulu maintenir l'indépendance de la justice vis-à-vis d'évêques trop avides, jusqu'au bas-clergé qui, en juin 1789, rejoint sans hésitation le Tiers-Etat et jusqu'aux nombreux chrétiens qui animent aujourd'hui le mouvement ouvrier et le mouvement socialiste. Que cela soit mêlé à ces périodes entières de l'histoire où les chrétiens, en majorité, rêvent de croisade, confondent mission et colonisation, et se retrouvent « anti-dreyfusards » ne change rien au fait que la laïcité est aussi une dimension de la tradition chrétienne, qui n'a jamais été démentie, des origines à nos jours en passant par ce moyen âge, — souvent représenté comme l'âge de l'obscurantisme clérical. — où un Saint-Thomas affirmait clairement la distinction entre l'ordre social et l'ordre religieux.

Sans doute le progrès de la laïcité exigerait-il que l'on prenne les moyens de dégaier la laïcité de certains blocages philosophiques, pour en refaire une idée-force reprenant la totalité des traditions laïques.

c) La ligne de partage des laïques

Ayant relevé cette imprégnation historique de la pensée laïque par le rationalisme et l'athéisme, et le caractère partiel que cela lui a donné, il faut aussi constater que nous sommes à une époque où se fait de plus en plus, où doit se faire, une ligne nette partagée au sein du « camp laïque » (9). Deux orientations contradictoires s'y dessinent clairement :

1.) Ceux qui veulent maintenir le blocage entre la laïcité et l'athéisme.

Certes personne ne demande que soit proclamé l'athéisme d'Etat, et en ce sens la laïcité est sauvegardée. Mais il reste que,

(7) « *L'existentialisme est un humanisme.* »

(8) *Compte rendu dans Le Monde du 2-8-59, et texte complet des rapports dans l'ouvrage sur « La Laïcité », P.U.F., 1960.*

(9) *Ligne de partage qui existe depuis longtemps entre les démocrates qui voulaient mettre au premier plan la lutte contre la religion, et les socialistes qui, comme Jules Guesde, estimaient que ce problème divisait les travailleurs, et en remettaient donc à plus tard la solution.*

dans la pratique, seuls les athées et libres penseurs sont considérés comme authentiquement laïques par ces laïques intransigeants. Tout chrétien même ayant manifesté son attachement à la laïcité, est considéré comme un « rallié » qui reste suspect, et en qui on ne peut tout de même pas voir un laïque « à part entière ». Les laïques d'origine chrétienne sont éventuellement « acceptés » comme « alliés », mais on conteste par exemple que des chrétiens puissent être dirigeants d'organisations qui défendent la laïcité (il y en eut de nombreux exemples, même dans un parti jeune et ouvert comme le P.S.U.). En toute bonne foi, il reste pour ce type de militants le refus de considérer qu'un bon laïque puisse être autre chose que rationaliste et athée. Au fond la « tolérance » effectivement appliquée par eux, est provisoire, c'est une question de temps : la religion étant appelée à dépérir, pourra dans une époque ultérieure s'installer l'Etat véritablement laïque, celui qui pourra enseigner le rationalisme athée. Ils n'acceptent pas la laïcité comme valeur permanente.

Cette tendance s'est manifestée à plusieurs reprises au cours des dernières luttes laïques, par exemple dans le rapport présenté en avril 1960 par M. Jean Cornec, président de la Fédération des conseils de parents d'élèves à la conférence nationale du C.N.A.L. :

« Pour l'Eglise catholique, c'est la fin de cette équivoque dont je parlais tout à l'heure, l'épreuve de vérité : personne ne pourra plus rester indifférent, il faut prendre parti ou dans un sens ou dans l'autre. L'Eglise s'étant engagée sur le plan de la doctrine, il faudra être pour ou contre une Eglise dont la puissance temporelle continue à se manifester, dont l'histoire du Chanoine Kir est encore une preuve récente ; une Eglise qui n'aura de cesse qu'elle ne soit devenue religion d'Etat, qui rêve de Vichy, qui rêve de Franco, une Eglise que beaucoup de catholiques refusent désormais de suivre. »

Une telle attitude conduit, consciemment ou non, à rejeter les masses chrétiennes dans un ghetto, à les encourager à faire ce que précisément la tradition chrétienne de la laïcité n'a jamais permis à la France de réaliser : un parti regroupant en tant que tels tous les chrétiens. Est-ce le but poursuivi ?

2.) Ceux qui veulent dégager la laïcité de son imprégnation d'athéisme.

Beaucoup par contre ont reconsidéré cette position traditionnelle de l'un des courants de la pensée laïque. Pourquoi ?

D'une part parce qu'ils ont objectivement constaté une évolution considérable dans l'attitude de l'Eglise catholique. En parti

culier à propos des discussions de l'actuel Concile Vatican II. Il apparaît bien que des courants nouveaux se dessinent, qui expriment sans doute une recherche faite depuis longtemps par les chrétiens « à la base », que l'intégrisme est largement battu en brèche, etc. Nous parlons bien d'un constat « objectif », car il apparaît que ces faits ont une importance pour tous, chrétiens et non-chrétiens, comme un certain nombre de dirigeants communistes l'ont très bien compris, et comme cela apparaît aussi dans l'analyse du Concile que fait le correspondant du Parti socialiste italien, parti officiellement marxiste (10).

Sur le plan de la laïcité, un penseur catholique comme M. André Latreille peut écrire, en conformité avec la tradition :

« Ni les motivations décisives ni la justification profonde (de l'évolution de la notion de laïcité dans l'Eglise) ne sont proprement ni même principalement politiques. Elles sont doctrinales et procèdent d'une vue religieuse. C'est là une nouveauté profonde... On commence d'entrevoir, selon une formule saisissante... que la laïcité peut être la condition de l'expression juridique de la liberté de l'acte de foi. » (Cité dans le Monde du 2-8-59.)

D'autre part parce que l'évolution du monde moderne a fait apparaître des ennemis de la liberté et de l'épanouissement humain autrement redoutables que l'Eglise catholique. Pour n'en prendre que deux exemples, le développement de la technocratie (et de la bureaucratie) semble redoutable de conséquences sur l'avenir et la liberté de l'homme.

« Ainsi, déclare M. Gurvitch à la Rencontre internationale de Royumont (17-20 mai 1961) (11), si on lie le danger technocratique au danger plus vaste encore de l'aliénation des œuvres de civilisation et des structures sociales aux techniques rendues indépendantes, aliénation qui conduirait à la disparition de toute société et de toute civilisation, on s'aperçoit que l'enjeu est énorme. Il s'agit donc d'un problème de vie ou de mort pour la société et pour la civilisation de demain. Il s'agit d'une course de vitesse. Les techniques sont prises dans un torrent et si des changements radicaux n'interviennent pas dans les structures sociales, si une nouvelle civilisation ne se crée pas qui puisse effectivement dominer les techniques contemporaines, si on attend, si on

(10) Cf. annexe 3, l'article de Ugo d'Ascia « Vatican II le tournant de l'Eglise » (p. 62).

(11) Reproduit dans « Quel avenir attend l'homme ? », P.U.F., 1961, p. 155

hésite, si on tâtonne, si dans les pays capitalistes des révolutions sociales ne se produisent pas et si dans les pays collectivistes un humanisme nouveau tarde à s'affirmer dans sa plénitude, dans quelques dizaines d'années il n'y aura plus ni société ni civilisation... »

Sur un plan plus particulier, à côté des écoles libres confessionnelles, il existe des écoles libres patronales qui posent au moins autant de problèmes à des laïques soucieux de l'avenir de la démocratie.

A partir de ces faits, un certain nombre de laïques athées, en particulier des marxistes, ont été amenés, sans renier en rien leur athéisme comme philosophie personnelle, à constater :

— que des hommes pouvaient être authentiquement et pleinement laïques tout en partageant la foi chrétienne et en participant à la vie de l'Eglise catholique sous ses différents aspects ;

— que, en conséquence, rien ne permettait dans la lutte laïque, de jeter des exclusives contre des militants chrétiens, d'attaquer l'Eglise en elle-même (mis à part les stricts points où elle-même remet en question la laïcité, de l'école par exemple) ;

— que, même, compte tenu des dangers nouveaux qui menacent la liberté humaine, les valeurs chrétiennes pouvaient être d'un apport irremplaçable dans la lutte menée, et les militants chrétiens se situer à l'avant-garde de la lutte pour la liberté de l'homme.

C'est en gros ce que dit un marxiste italien, dirigeant du Parti Socialiste italien jusqu'à sa mort en 1955, Rodolfo Morandi, dans le texte remarquable que nous publions intégralement en annexe (12) :

« La doctrine politique marxiste forgée dans la lutte et comme instrument de lutte, est une doctrine athée dans les formes les plus radicales qui aient jamais été exprimées. Ce n'est pourtant pas là le legs qu'elle transmet à la postérité. C'est même plutôt sa partie caduque qui appartient au temps, et son aspect que le temps a détruit et dissous... Le socialisme sait que l'enseignement du Christ est la solidarité, le devoir de chaque homme de la collectivité de soutenir les faibles, de secourir les pauvres. Ces valeurs, cultivées par la foi... s'épanouiront demain comme force créatrice dans une libre société d'hommes égaux. »

3) En conclusion, il nous paraît que c'est sur la base d'une telle réflexion que l'on peut d'une part donner un contenu nouveau et progressiste à la laïcité, correspondant aux réalités de notre monde, d'autre part intégrer directement et explicitement à la lutte globale, dont la laïcité est un des aspects, la masse des travailleurs chrétiens sans la par-

ticipation desquels aucun progrès ne sera possible.

Il nous semble, pour apporter encore deux précisions sur deux plans différents que des révisions pourraient être faites utilement :

• Il serait sans doute préférable d'abandonner des attitudes fausses qui ne font que durcir inutilement les positions :

— par exemple il est mauvais de prendre sans raison pour cible des organisations laïques, pour la seule raison qu'elles regroupent une majorité de chrétiens : le « Votez laïques » des parents d'élèves du Rhône aux dernières élections sociales (13) n'a guère fait avancer la lutte laïque ;

— il est mauvais que le S.N.I. et la F.E.N. pratiquent sans raison une politique de discrimination envers le S.G.E.N. sous prétexte qu'il est un syndicat C.F.T.C., en cherchant à l'écarter de l'organisation commune de certaines grèves revendicatives ou politiques (cf. grève anti-O.A.S. de février) ;

— il est mauvais aussi de faire systématiquement la caricature de l'adversaire : cela n'a généralement pour effet que de pousser le dit adversaire à ressembler à l'image que l'on donne de lui. Pourquoi par exemple les Comités d'action laïque à leurs différents échelons citent-ils souvent de préférence les textes des publications catholiques les plus intégristes, que l'on va souvent chercher dans de petits bulletins parfois déconseillés par l'évêque local ? Pourquoi ne jamais citer les déclarations d'autres catholiques, qui donneraient de la situation une vue plus rassurante et plus réelle ? Il ne s'agit pas de cacher l'existence de publications intégristes réactionnaires et anti-laïques, mais il y a une attitude, elle aussi anti-laïque consistant à déformer la réalité, qui doit être proscrite dans l'avenir, à moins encore une fois que l'on n'ait pour but d'écarter de la lutte les masses chrétiennes.

• Il faudra certainement renoncer aussi à des formules ambiguës qui créent plus de malentendus que d'adeptes nouveaux de la laïcité, comme « la religion est une affaire privée ». Si l'on veut dire par là que la religion ne doit pas chercher à s'emparer à son profit des organisations d'Etat, que la vérité religieuse ne saurait être reconnue par l'Etat en tant que tel, il n'y a évidemment qu'une formulation élémentaire de la laïcité. Si l'on entend au contraire, comme c'est souvent le cas, que la religion doit être une affaire intérieure entre l'individu et Dieu, si l'on veut, par là, tolérer la religion mais combattre les Eglises qui en témoignent aux yeux des hommes, il est certain que l'on se heurtera toujours à l'hostilité des chrétiens. Imagine-t-on d'ailleurs raisonnablement qu'un homme ait une foi ou une philosophie qu'il pourrait

(12) Cf. Annexe 2 : « Socialisme et Religion » (page 61).

(13) Cf. « Le Progrès de Lyon » 12-12-62.

garder dans son for intérieur sans que cela inspire profondément son attitude quotidienne ? Quelle en pourrait être le contenu et la valeur humaine ? Il y aurait là une redoutable séparation entre la théorie et la pratique. Il serait donc nécessaire de ne plus faire des distinctions encore existantes, par exemple : on veut bien reconnaître le chrétien comme laïque et l'accepter dans une organisation politique laïque (prenons au hasard le P.S.U.), mais à condition qu'il ne soit pas militant de l'A.C.O., à condition qu'il ne fré-

quente pas trop ouvertement des ecclésiastiques, etc. Ces « conditions », ces réticences doivent disparaître si on veut aller de l'avant. Ceci dit, rappelons encore, pour qu'il n'y ait pas d'équivoques, que nous n'avons parlé plus particulièrement des catholiques que parce qu'il est clair que c'est à ce niveau que le problème se pose, mais que l'effective liberté de croyance, d'organisation et de « propagande » doit être accordée sans discrimination à toutes les Eglises, à toutes les philosophies.

III. Perspectives : monopole ou liberté ?

Nous avons, nous semble-t-il, posé l'essentiel des problèmes de fond. Il resterait maintenant à dégager les aspects immédiats de la lutte laïque. Cette lutte n'étant pour nous qu'un aspect, une dimension d'une politique d'ensemble, il faudrait en réalité la replacer dans le contexte d'une possible stratégie socialiste face au néo-capitalisme vainqueur et aux institutions politiques qu'il a maintenant mises en place. Cela n'est pas l'objet de cette étude, nous nous contenterons donc d'évoquer quelques points particuliers dont l'élucidation ferait sans doute avancer sérieusement l'ensemble des objectifs socialistes.

Les réflexions que nous ferons ne sauraient être prises en considération que si l'on estime, comme nous, que la laïcité est une valeur permanente, qui exige donc une attitude de recherche permanente pour examiner sérieusement les problèmes de notre temps et déterminer de nouveaux objectifs. Non pas pour renier l'acquis du passé, les victoires passées de la laïcité, mais pour les prolonger et les amplifier.

Si on jette un coup d'oeil sur le champ de bataille de la laïcité, on s'aperçoit qu'en fait, la seule question qui divise les Français est celle de l'école. En dehors de la question scolaire, reposée par les lois Debré, aucun autre problème grave n'encombre aujourd'hui le terrain (14). Il est donc important de faire des propositions précises pour savoir comment on sortira de l'impasse actuelle.

a) La perspective idéale est sans aucun doute celle d'une seule école nationale

M. Jean Lacroix a souvent insisté sur cette fonction « éducatrice » de la « nation ».

« La nation, écrit-il, saisit l'homme comme un individu et lui fournit, en même temps qu'elle lui impose, la possibilité de son développement culturel. Elle le fait par l'intermédiaire de maîtres pris en elle et qu'elle investit de la

charge de faire de chaque petit sauvage un être cultivé. Au sens strict, il ne saurait y avoir ni d'école purement privée ni d'école purement publique ; il n'y a d'école que nationale. Si elle l'est pleinement, elle doit s'ouvrir à tous, n'exclure ni ne blesser personne... Si elle est l'école de tous, l'école nationale doit être aussi l'école pour tous.

Cela ne tient pas compte, dit-on parfois, du pluralisme idéologique qui est le fait de la France. Nous ne voyons pas quant à nous en quoi une « école nationale » unique serait nécessairement la négation de ce pluralisme, ni pourquoi il serait nécessaire et souhaitable que les idéologies vivent refermées sur elles-mêmes dans leurs écoles, comme autant de ghettos, dressés les uns contre les autres ou fermés les uns aux autres. La volonté de se fermer aux autres serait de la part d'une « idéologie » quelle qu'elle soit, ou une

(14) Signalons cependant les lois de 1920 sur le contrôle des naissances : votées au lendemain de la guerre de 1914 aussi bien par des laïques que par des « cléricaux » pour des raisons de « redressement national », elles n'en apparaissent pas moins aujourd'hui comme anti-laïques, imposant à tous les citoyens une législation basée sur des principes que tous n'acceptent pas. L'Etat n'a pas là-dessus à prendre position sur le fond, et la laïcité exige que cette législation soit abrogée. On concevrait donc parfaitement qu'un député, catholique et laïque, vote pour l'abrogation des lois de 1920, tout en se réservant le droit de faire de la propagande contre le contrôle des naissances, pour défendre la position morale de l'Eglise, pour prôner telle méthode contre telle autre, etc. Il défend ainsi la laïcité de l'Etat, mais ne renie rien pour autant de ses convictions philosophiques, morales et religieuses. De même, on peut être contre l'objection de conscience, mais reconnaître cependant que l'Etat n'a pas le droit d'imposer à des citoyens des attitudes qui sont en contradiction absolue avec leurs convictions morales ou religieuses. La laïcité exigerait donc que soit voté un statut de l'objection de conscience, donnant à la notion de « service d'Etat » un contenu autre que militaire, ce qui n'enlèverait aucune liberté de propagande à ceux qui voudraient appeler les jeunes citoyens à accomplir leur service militaire

preuve de faiblesse (d'où une attitude défensive) ou une preuve d'orgueil démesuré (d'où une attitude de suffisance).

D'autres nous diront alors que les catholiques ont souvent eu sur ce problème à la fois l'une et l'autre attitude. C'est aussi regrettable qu'incontestable, encore que la revendication de la « liberté d'enseignement » ait été d'abord de leur part une revendication « libérale ».

Mais nous ne voyons pas en quoi cette double attitude est par essence une attitude chrétienne. Il nous aurait plutôt semblé que, pour reprendre les paroles de M. Jacques Madaule aux XXXIX^e Journées universitaires catholiques, de mars 1962,

« ... Si un chrétien n'est pas ouvert à l'autre, c'est-à-dire au non-chrétien, il ne mérite pas son nom de chrétien. C'est par cette ouverture même qu'il devrait aujourd'hui se signaler aux re-gards, et non par un repliement frioleux et craintif sur ce qu'il possède en propre. La charité, au sens le plus haut et le plus plein du terme, ne fut jamais une vertu réservée à l'usage interne. » (15)

Le pluralisme idéologique de fait est parfaitement compatible avec le principe d'une école nationale unique, ouverte à tous les petits Français, dans la mesure où la laïcité ouverte que nous avons essayé de dégager plus haut y est de règle d'or. C'est pourquoi la marche vers l'une ne peut qu'aller de pair avec le progrès de l'autre.

Insistons encore sur le fait que *ce n'est là qu'une perspective idéale dont la réalisation doit aller de pair avec celle d'une totale démocratie*, interdisant à une classe sociale (bourgeoisie en régime capitaliste) ou à un parti (comme on en a des exemples en régime socialiste) de se servir de cette école à des fins particulières. C'est pourtant vers ce but qu'il faut viser.

b) Ni monopole, ni liberté absolue

Dans l'étape de transition vers cette perspective des deux solutions extrêmes : le monopole n'est pas souhaitable dans le régime actuel, *la liberté absolue* est à rejeter par principe.

1.) La liberté absolue est à rejeter par principe

Il s'agit de la liberté absolue selon laquelle tout citoyen qui satisfait à certains critères de bonne vie et mœurs aurait le droit de dispenser l'enseignement et d'ouvrir une école comme on ouvre un commerce quelconque. (16)

Nous rejetons cette liberté car ce n'est pas une liberté assimilable à la liberté de conscience, à la liberté d'expression ou à la liberté d'organisation. Jules Simon disait fort justement :

« Je n'admets pas le droit d'enseignement considéré comme un droit naturel. Enseigner à qui ? Enseigner quoi ? Y a-t-il au monde quelque chose qui s'appelle le droit naturel d'enseigner le latin ? Rien absolument. Ce n'est pas le moins du monde un droit naturel : il n'y a pas un droit de gagner sa vie en enseignant l'écriture, le latin, les mathématiques. »

On conçoit mal par ailleurs que, s'agissant d'enfants dont la raison n'a encore que peu de moyens de résistance, on puisse accorder à quiconque une liberté illimitée d'enseigner. Personne ne conteste en réalité ce point, et personne ne reprendrait aujourd'hui à son compte ce type de liberté totale qu'avait instituée la loi Palloux en 1849.

2.) Dans le régime actuel le monopole n'est pas souhaitable

Nous avons dit que l'école unique n'apparaissait comme possible que dans une démocratie totale. Ce n'est pas le cas en régime capitaliste où l'école laïque reste une école de classe. L'expression elle-même de « monopole » en est peu claire, surtout dans une période de renforcement dans un sens autoritaire des institutions d'Etat et où une « nationalisation » générale serait plus probablement une « étatisation » dont personne ne veut, et qui serait contraire à la laïcité. Le projet de nationalisation du C.N.A.L. lui-même n'offrirait aucune formulation de garantie contre ce danger.

Enfin le monopole a l'inconvénient majeur de ne laisser dans ce domaine aucune marge de liberté, ouvrant ainsi la porte à tous les totalitarismes (17), et la fermant à toutes les expériences nouvelles, par exemple en matière pédagogique, qui se sont souvent faites au départ dans le cadre de structures privées et contre la volonté de l'administration universitaire.

Par ailleurs l'institution du monopole prendrait forcément un aspect de « revanche » contre les lois Debré, et ne pourrait que créer la rupture entre l'école laïque et les masses chrétiennes qui n'y entreraient à leur tour que contraintes et forcées, durcies et remplies de bonne conscience par cette auréole du martyr.

La nationalisation immédiate de l'école n'est donc pas souhaitable. De toute façon, elle ne serait acceptable que si sa gestion était remise à la nation et non à l'Etat seul.

(15) *Paru dans Cahiers universitaires catholiques, n° 8 mai 1962, p. 187.*

(16) *N'est-ce pas dans une certaine mesure le cas de beaucoup de « boîtes à bachot » où la notion de « profit » prime parfois celle de « service » ?*

(17) *Cette objection vaut aussi pour un régime socialiste non-démocratique*

Le projet de gestion tripartite (pouvoirs publics, enseignants, étudiants ou parents), avec caisse autonome, permettrait de résoudre ce problème. Mais son adoption demanderait des conditions politiques qui ne sont pas remplies actuellement : c'est pourquoi il ne constitue pas une solution en soi mais un aspect important d'une solution globale.

c) L'étape de transition

Etant bien entendu que l'objectif à atteindre est, comme nous l'avons dit, l'école nationale unique, dans le cadre d'un régime politique à la fois socialiste et démocratique, il faut bien, d'ici là, proposer des solutions d'attente, différentes des deux précédentes, pour régler les rapports entre l'Etat et les établissements privés. Deux cas se présentent :

— les écoles sous contrat (loi Debré) : nous proposons pour elles que le contrat soit limité dans le temps, et conduise inéluctablement à l'intégration ;

— les écoles libres non subventionnées (confessionnelles ou non) nous proposons de leur laisser la liberté, mais de les assujettir à un contrôle pédagogique permanent (liberté « organisée »), tout en leur laissant la possibilité de passer sous contrat, puis d'être intégrées.

1.) La liberté organisée

Nous empruntons cette expression à M. V. Basch, de même que sa définition (18) :

« La liberté organisée consiste à accorder le droit d'enseigner à tous les citoyens, sans aucune restriction confessionnelle, politique ni sociale, mais sous certaines garanties de moralité et de capacité. »

Autrement dit, c'est la reconnaissance d'une « liberté de l'enseignement » que l'on pourrait définir par trois termes : liberté, sans financement par l'Etat, assortie d'un contrôle.

La reconnaissance de la liberté n'est que le corollaire du refus de monopole. Elle entraîne aussi le respect de la laïcité, c'est-à-dire le respect de la formule simple : « *Ecole publique, fonds publics, école privée, fonds privés* ». En ce sens la politique de subventions prévues par la loi Barangé de 1951 est inacceptable et il est étonnant que les laïques n'aient pas protesté plus fortement lors de sa récente prorogation.

Le contrôle est le corollaire du refus de la liberté absolue. On nous dira que c'est la négation de la liberté ; nous dirons plutôt que c'est une garantie minima prise par la nation quant au sort de ses enfants. Pour reprendre les propos de M. Jacques Madaule dans le texte cité plus haut,

« il faut que nous exigions de toutes les écoles, qu'elles soient publiques ou privées, cette ouverture dont je parlais à l'instant. Qui n'est, en somme, qu'une ouverture à l'autre. On ne doit jamais, nulle part, oublier la pluralité française, cette pluralité qui ne distingue pas seulement les croyants des non-croyants, mais que l'on rencontre à l'intérieur même de ces divers groupes. Un Français digne de ce nom ne peut ignorer non plus l'existence d'une autre tradition, qui n'est pas moins française. Il ne suffit pas de connaître l'autre, il faut encore le comprendre et le respecter. Ce respect mutuel, l'Etat a le droit de l'exiger de toutes les écoles. Autrement la liberté de l'enseignement n'aurait d'autre résultat que de dresser l'une contre l'autre deux jeunesse hostiles : de les enfermer l'une et l'autre dans un mutuel ghetto, pour leur plus grand dam. »
(Id. p. 186-187.)

La liberté doit donc être assortie d'un triple contrôle sur le contenu de l'enseignement et des manuels, le respect des programmes et des horaires, la compétence technique des maîtres. Il est certain que cela ne serait pas très difficile à obtenir, surtout si chacun se place dans la perspective d'une laïcité à promouvoir et d'un contenu de l'enseignement à repenser. (19)

Voilà donc un premier choix offert aux écoles libres. Il implique pratiquement l'abrogation des lois Baranger et des précisions sur les modalités d'un contrôle réel.

2.) La liberté sous contrat

C'est là un aspect nouveau de la situation : la loi Debré de 1959 a institué un nouveau système de contrat entre l'Etat et les établissements privés, contrat assorti d'un contrôle et d'un financement. Nous sommes hostiles à cette loi qui a pris un sens politique réactionnaire, qui a déformé les projets initiaux de la Commission Lapie et les textes de M. Bouloche, alors ministre de l'Education nationale (20), dans le sens d'un contrôle moindre sur la « neutralité » de l'enseignement donné, etc. Cette loi, telle qu'elle est ne peut pas être une base de discussion pour l'avenir ; elle doit être abrogée.

(18) *Neutralité et monopole de l'Enseignement*, Félix Alcan, 1912, p. 99.

(19) *Par ailleurs, la liberté des établissements reste entière pour tout ce qui ne relève pas de ce nécessaire « fonds commun d'instruction » : atmosphère générale de l'école, activités d'« éducation », post ou para-scolaire, enseignement philosophique ou religieux, etc.*

(20) *Il démissionnera avant le vote pour marquer son désaccord avec le texte soumis à l'assemblée, en particulier l'article 1.*

Ceci dit, il nous semble que l'on n'a pas assez réfléchi sur le principe même du *contrat comme moyen d'évolution vers un règlement du problème scolaire*. Nous disons bien comme « moyen d'évolution ». Et nous définirons alors la liberté sous contrat par les trois termes suivants : *financement de l'Etat, contrôle, intégration à terme*. Nous ne pensons pas en effet que le contrat puisse être permanent ou renouvelable à l'infini ; la loi Debré permet sur ce point bien des ambiguïtés. Par contre le contrat peut permettre une période de transition entre la liberté et l'intégration.

Ainsi les établissements privés auraient à faire un choix clair : la liberté contrôlée sans financement, ou le financement avec l'intégration à la clé. C'est dans cette seule marge-là que pourrait être aujourd'hui reprise une discussion.

d) Quelques principes à promouvoir

Cette marge de discussion ne saurait faire oublier quelques principes essentiels dans l'organisation de l'enseignement public :

1.) Primauté de l'école publique

Aucune discussion n'est possible pour le règlement du problème scolaire si, parallèlement, cette primauté n'est pas affirmée dans les faits (c'est-à-dire par le vote d'un budget).

De nombreux exemples montrent les conséquences scandaleuses de budgets publics insuffisants.

Citons seulement le cas des écoles privées, organisées comme des affaires commerciales (et dont on voit abondamment la publicité sur les murs de Paris et du métro), qui attirent de très nombreux clients et leur donnent un enseignement dévalué, incomplet. Pendant ce temps l'enseignement technique parisien (par manque de locaux et d'argent...) prépare quelques dizaines d'élèves dans chaque spécialité, aux brevets de technicien supérieur. Cette préparation est incomparablement supérieure, même au point de vue technique, à celle qui est donnée dans les « boîtes à bachot ». D'un côté la qualité, de l'autre la quantité. Le passage de la quantité à la qualité est d'abord un problème de budget de l'Education nationale.

Il serait vain d'attendre cela de la seule bonne volonté parlementaire et gouvernementale, il y a sur ce point un rapport de forces à établir dans le pays.

2.) Indépendance de l'école vis-à-vis des Eglises des forces politiques et économiques mais aussi de l'Etat

Nous avons parlé longuement de la première, nous reviendrons sur la seconde ;

quant à la troisième, l'indépendance vis-à-vis de l'Etat, il est nécessaire d'y insister particulièrement alors que se renforce la tentance du régime à l'autoritarisme.

« Aucun pouvoir public, déclarait déjà Condorcet en 1792 à l'Assemblée Législative, ne doit avoir ni l'autorité ni même le crédit d'empêcher les développements des vérités nouvelles, l'enseignement des théories contraires à sa pratique particulière ou à ses intérêts momentanés, »

et il faisait du corps enseignant une puissance indépendante de l'Etat, ne dépendant que de la

« représentation nationale... le moins corruptible de tous les pouvoirs... le moins opposé aux améliorations que le progrès doit amener. »

On aimerait pouvoir parler encore avec cet optimisme ! Mais toujours est-il que ce principe de l'indépendance de l'Université est à sauvegarder et à renforcer, si l'on ne veut pas retomber dans une Université qui, comme celle qu'a voulue Napoléon, enseignât

« la fidélité à l'Empereur, à la monarchie impériale, dépositaire du bonheur du peuple, et à la dynastie napoléonienne, conservatrice de toutes les idées libérales proclamées par la Constitution. »

3.) Refus de l'idée d'une « deuxième université »

Une chose est par contre à rejeter catégoriquement : le regroupement de tous les établissements privés en vue de constituer une Université parallèle, qui réclamerait même le droit de distribuer grades et diplômes. Cette revendication a été parfois avancée par certains sectaires de l'enseignement « libre ». Là-dessus, aucune discussion n'est possible, et il faut tenir ferme à ce monopole universitaire de la Collation des grades.

4.) Liberté effective de formation religieuse ou philosophique des jeunes

Nous voulons seulement évoquer ici le problème et le principe laïque selon lequel cette formation doit pouvoir être assurée sans difficultés à tous les échelons de l'enseignement. Cela pose entre autre le problème du statut de l'aumônerie qui est, lui aussi, à repenser. Nous pensons, quant à nous, qu'il est préférable que l'enseignement religieux soit donné hors de l'école ; la preuve a été faite en tout cas que, partout où la bonne volonté a été réciproque, le problème a été assez facilement réglé.

La reconnaissance publique de ces quelques points par les laïques de toutes traditions, chrétiens compris, contribuerait sans doute à dépassionner le débat et à permettre une reprise de la discussion et de l'action.

e) **Un cas nouveau :
les écoles patronales**

Il apparaît maintenant qu'un problème nouveau se pose aux laïques : ayant été traditionnellement tournés vers la lutte contre l'école confessionnelle, ils ont quelque peu négligé cette nouvelle forme d'école libre, les écoles patronales. Or, celles-ci ne se sont pas fait faute de battre en brèche la laïcité de l'Etat, et d'une façon aussi grave.

Prenons l'exemple du « Centre de formation interentreprises » ouvert récemment par la Chambre patronale de la métallurgie du Rhône (21), qui a passé une convention avec l'Etat en application de la circulaire gouvernementale du 16 mai 1961. Les modalités en sont les suivantes :

— Le Centre est dirigé par l'A.F.P.M. qui nomme le directeur et le personnel administratif.

— Ce personnel enseignant est choisi et recruté par l'AP.P.M., qui peut faire appel à des professeurs de l'Enseignement public ou envoyer son propre personnel à T.E.N.N.A. (Ecole normale nationale d'apprentissage, qui forme les professeurs des Centres publics).

— L'Etat supporte toutes les dépenses (personnel, dépenses de fonctionnement des cours d'enseignement général et des ateliers, occupation des locaux, etc.) sauf les dépenses d'équipement des ateliers (machines) et l'indemnisation des apprentis, assurés par l'A.F.P.M.

— L'Etat assure le contrôle pédagogique (respect des horaires et des programmes du C.A.P.) et financier (approbation du budget par le ministère). Un « Comité de perfectionnement » est prévu, paritaire et tripartite : trois employeurs, trois salariés membres des jurys de C.A.P., trois fonctionnaires (un inspecteur de l'Enseignement technique, un directeur ou professeur, un représentant du ministère du Travail).

On est donc là en présence du type même de contrat bâtard que permettent les lois Debré et la circulaire du 16 mai : l'école est « libre » (créée et dirigée par l'A.F.P.M.), l'Etat fournit une partie importante des dépenses, il n'a qu'un moyen de contrôle théorique, aucun terme n'est fixé au contrat. *En bref, le patronat dirige, et l'Etat paie.*

Les mesures à prendre vis-à-vis des écoles patronales financées par l'Etat sont les mêmes que pour les écoles sous contrat : l'intégration à terme, dans le cadre d'une

gestion tri-partite adaptée, les intérêts des élèves étant pris en charge par les parents d'élèves mais aussi par les syndicats de salariés.

Mais au-delà du financement qui est contraire à la laïcité de l'Etat, c'est au niveau du contenu même de l'enseignement que la laïcité peut être gravement remise en cause. Par exemple, le programme de C.A.P. troisième année prévoit des cours de législation professionnelle, qui sont en principe destinés à donner aux futurs travailleurs que sont les élèves une conscience de leurs droits et des problèmes du travail ; ainsi quatre leçons sont prévues sur « Syndicats patronaux - syndicats ouvriers - délégués du personnel - Comité d'entreprise », deux leçons « Les conflits du travail : conflits individuels (Conseils de Prudhomme), conflits collectifs : grèves, lock-out, conciliation, arbitrage ».

L'A.F.P.M. choisissant son personnel, posons-nous la question : va-t-elle confier ce cours à un professeur de l'Enseignement public qui risque bien de donner à ses élèves des notions assez « subversives » de législation (en enseignant simplement *la réalité et la vérité* sur les problèmes qui se posent (22), ou à un « supplétif privé » (« mis à la disposition par des organismes privés » comme le prévoit l'article 6 de la Convention), qui sera à la dévotion de l'A.F.P.M. et qui enseignera une législation et une histoire vues à travers les intérêts de l'A.F.P.M. ? Nous posons la question : quelle est la plus grande probabilité ? La convention n'offre en tout cas à ce niveau aucune garantie.

Là se pose une question : qui peut concrètement engager la lutte sur ce terrain ? Il est assez clair que le rapport de forces avec le patronat ne peut être créé que par les organisations syndicales de la métallurgie, qui ont un intérêt *direct* à ce que l'école ne reste pas sous gestion patronale. En effet, l'un des obstacles que commencent à rencontrer les syndicats est précisément le type de formation donné aux jeunes dans les écoles patronales. Quelle sera donc *d'abord* la revendication que formulera (23) le syndicat ? Non pas une contestation du caractère non-laïque du contrat, mais une *revendication de classe sur la gestion de l'école : contrôle des enseignants* (par une mise en cause de l'arbitraire du choix patronal, par exemple en

(21) A.F.P.M. : *Association pour la Formation et la Promotion dans la Métallurgie du Rhône.*

(22) *On pourrait en dire autant des cours d'histoire (par exemple, cours de troisième année sur le capitalisme et les doctrines socialistes : Saint-Simon, Fourier, Marx, etc.), dont il faut pourtant noter que, même dans les Centres publics, ils s'arrêtent à la Troisième République !*

(23) *On devrait écrire : « Que devrait formuler... » car jusqu'à présent, les syndicats dans leur ensemble ne se sont guère préoccupés du problème, sinon pour opposer un refus global à ces écoles patronales.*

exigeant que les professeurs soient choisis par un comité de gestion tripartite comprenant le syndicat ; lequel pourrait alors proposer des hommes qui soient à la fois compétents et militants du mouvement ouvrier, et qui ne dépendraient, une fois nommés, que de l'Education nationale et du comité de gestion, et non du patron), et *contrôle du contenu de l'enseignement donné*, en particulier dans le domaine de l'enseignement général (histoire, législation, etc.). Il est certain que le succès d'une telle revendication changerait considérablement les données du problème.

Il apparaît donc que ce n'est pas *d'abord* la revendication de laïcité qui sera mise en avant, et que les syndicats se serviront de l'existence de cette école et de ce contrat non-laïque pour faire progresser leur revendications de classe. Il n'en reste pas moins que la perspective de la lutte devrait être une revendication de révision du contrat dans le sens d'une intégration à un enseignement public rénové, qui pourrait comporter, dans ce domaine précis de l'Enseignement technique une gestion par les pouvoirs publics, les enseignants, les syndicats de salariés et les parents d'élèves.

Ce qui montre bien le lien qui existe entre la lutte pour la laïcité et l'ensemble des luttes que mènent les travailleurs pour leur libération. Il y a une « dimension laïque » de la lutte de classe, que les organisations syndicales ne doivent pas mésestimer, mais la lutte de classe ne peut en aucune façon se réduire à la seule bataille laïque, qui n'apparaît que comme un élément, ou plutôt une « dimension » de l'ensemble, certaines revendications (par exemple, l'intégration à l'enseignement public) n'étant justes qu'à plus longue échéance dans la perspective d'une Université démocratisée et réellement laïque, ce qui, comme nous l'avons souligné, est loin d'être le cas.

f) **Les secteurs post et para-scolaires**

Les moyens d'information

Enfin, il faudrait envisager toute une série d'autres questions finalement tout aussi importantes que celle de l'école. Il se développe en effet dans des domaines divers, une quantité d'organismes qui auront sans doute une part toujours plus grande dans la formation des citoyens d'une nation, et qui ne pourront pas tous se satisfaire d'un même moule de laïcité :

— Il doit par exemple y avoir reconnaissance de la liberté dans le domaine des *mouvements de jeunesse*. Seul un régime totalitaire peut envisager la constitution d'un mouvement de jeunesse unique, et des laïques ne peuvent que s'y opposer. C'est là au contraire le domaine typique où les orga-

nisations politiques, philosophiques et religieuses doivent pouvoir concourir librement à la formation de la jeunesse, et il est parfaitement concevable qu'il y ait des mouvements de jeunesse catholiques, protestants, communistes, socialistes, etc. Ce qu'on peut souhaiter, c'est que chacun d'entre eux donne une éducation suffisamment « ouverte » à toutes les autres formes de pensée pour que soit retrouvée une dimension profonde de la laïcité ; mais cela dépend plus de la lutte que mèneront à l'intérieur de leur organisation les catholiques, les protestants, les communistes, les socialistes, etc., que de mesures d'autorité.

— On pourrait faire des remarques analogues sur certains secteurs de formation post ou para-scolaire. Il y a *des écoles syndicales*, ou des organismes de formation comme le *Centre de culture ouvrière, Peuple et culture*, etc. Ce sont des organismes privés, et dont il est souhaitable qu'ils le restent (écoles syndicales); on conçoit pourtant assez bien que, bien que restant privés, ils puissent, sous certaines conditions, recevoir des subventions de l'Etat (comme cela se fait pour des organismes privés « reconnus d'utilité publique »).

— Il est aussi un domaine où devrait être exigé fermement le respect de la laïcité, c'est celui de *la radio et de la télévision*. Que serviraient, en effet, d'avoir des écoles laïques, si en même temps le pouvoir politique pouvait monopoliser ces moyens d'information au profit d'une philosophie d'Etat ou d'un système totalitaire ? C'est dire qu'il y a là un secteur où la lutte des laïques devrait être plus conséquente qu'elle ne l'est actuellement toute crispée qu'elle est sur le problème particulier de l'école confessionnelle.

g) **Le C.N.A.L. est une structure inadaptée à une lutte laïque d'ensemble**

De tout ce que nous avons dit, il ressort une conclusion pratique quant aux structures actuelles des organismes de « défense laïque » : Comité national et comité départementaux d'action laïque. Il apparaît en effet que ces organismes n'ont été constitués ni dans la perspective d'une lutte « ouverte » et offensive sur l'ensemble des secteurs dont il serait important de souligner la dimension laïque, ni dans le souci d'intégrer à la lutte tous les courants de la pensée laïque, mais dans une perspective défensive et étroite, avec le souci de faire le bloc du courant traditionnel de la pensée laïque.

C'est ce que traduit la structure du C.N.A.L. : les « Cinq Grands » (Ligue française de l'Enseignement, Syndicat national des instituteurs, Fédération de l'Education nationale, Fédération nationale des conseils de

parents d'élèves, Fédération des délégués can- tonaux) forment le groupe qui dirige en fait le C.N.A.L., les organisations politiques, syndicales, philosophiques, etc. ne jouant qu'un rôle de forces d'appoint au sein d'un « cartel », quand il existe. Toujours le « Comité des cinq » a eu le souci de conserver le monopole de l'action laïque, alors que les autres organisations ont, en réalité, un rôle aussi déterminant dans la lutte. La même raison explique que les objectifs du C.N.A.L. aient gardé un caractère défensif et limité, qui a permis, certes, d'obtenir des succès spectaculaires, comme celui de la pétition de 1960, mais superficiels, sans portée profonde, et sans suite comme le prouve une comparaison entre les chiffres de la pétition

et les résultats des dernières élections législatives.

Là encore il ne s'agit pas de renier le passé d'un organisme qui a eu une utilité incontestable, et qui a sans doute limité les défaites que, sans sa résistance, la droite aurait infligées à la laïcité. Mais il s'agit de ne plus se contenter d'une structure manifestement insuffisante, et d'entreprendre sur ce que pourrait être un organisme de réel « progrès laïque » une recherche qui sorte de l'ornière consistant par exemple à se demander, comme cela se fait périodiquement dans les C.D.A.L., si l'on va ou non créer des comités locaux de quartier !

Conclusion

Au terme de cette étude, nous pensons donc avoir montré que la laïcité ne se réduit pas à un système juridique de rapports entre l'Eglise et l'Etat tel que celui qui est sorti de la Révolution française, puis des lois de 1882 et de 1904, mais qu'elle est d'abord une « dimension » de toute l'existence de l'homme, une exigence de liberté et d'épanouissement, dont le système juridique est une conséquence nécessaire mais non suffisante.

Nous avons constaté aussi que, vue sous cet angle plus « universel », la laïcité cessait d'être le monopole d'une philosophie donnée — rationalisme athée et positivisme — si estimable soit-elle, mais qu'elle devenait de plus en plus une valeur commune à tous les hommes qui se donnent pour but terrestre la construction d'une société plus humaine, juste et fraternelle — y compris par conséquent aux chrétiens qui, comme le souligne le texte de Morandi, prennent leur source spirituelle dans un Evangile qui leur fait de cette fraternité un devoir.

Valeur « universelle » et permanente — et non pas structure provisoire ou compromis — la laïcité, avons-nous souligné enfin, ne peut pas se figer sur des revendications, des attitudes, des philosophies ou des groupes sociaux, sous peine de se diminuer et se scléroser, mais elle doit être une attitude de recherche permanente, et toujours « ouverte », pour déterminer, à partir des réalités mouvantes, ce qui, à un moment donné, va permettre le progrès vers cette société juste et fraternelle ; loin d'être une revendication politique particulière — que l'on pourrait ou non soutenir, tout en restant partisan de ce progrès — elle ne peut s'épanouir que dans une lutte d'ensemble où elle est partout présente comme exigence permanente. En ce sens, le premier ennemi de la laïcité est le double sectarisme des « laïcistes » (qui font de la laïcité un nouveau dogme décrété en 1882 ou en 1905, une revendication à la fois absolue, et séparée

de son contexte, ce qui la transforme en idée abstraite, loin des luttes de la vie, voire liée à des politiques conservatrices sur le plan social) et des cléricaux (qui reprennent au fond la caricature que font leurs adversaires de la laïcité, en y voyant le diable, le mal absolu, ou en tout cas une revendication « à part », dont peuvent ne pas tenir compte les autres luttes politiques, syndicales, sociales, etc). Et comme toujours dans l'histoire les deux sectarismes opposés se renforcent « réciproquement, tandis qu'objectivement, raisonnant au fond tous les deux à partir des mêmes a-prioris erronés, ils se retrouvent pour constituer un frein au progrès général, y compris celui de la laïcité.

C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de dégager la laïcité de tout ce qui, aujourd'hui, la retient prisonnière, la déforme, la vieillit, et de trouver la visée juste qui pourra unir les « laïques », non pas au sens, encore courant et dont il faudrait se débarrasser une fois pour toutes, de « ceux qui ne sont pas chrétiens », mais au sens de « ceux qui luttent pour une complète libération de l'homme » — et en ce sens il est des « anti-laïques » parmi les « athées » comme parmi les « chrétiens ». Cette visée juste ne peut être, si on va à l'essentiel, que *la recherche d'une nouvelle culture*, nécessitée par l'évolution d'un monde où les cultures classiques — sous lesquelles vit encore notre enseignement — ne se révèlent plus suffisantes pour assumer et intégrer à une perspective de progrès de l'homme l'ensemble des progrès techniques et scientifiques de la « troisième révolution industrielle ».

Pour illustrer notre propos, nous rappellerons le texte de Victor Basch dont nous avons déjà cité un extrait : l'un des arguments qu'il employait pour qualifier l'enseignement confessionnel était son caractère rétrograde et asservissant, et il citait des extraits de manuels d'histoire, d'instruc-

tion civique et de morale tout à fait réjouissants et qui, malheureusement, reflétaient bien la réalité. Et il est vrai qu'il n'y avait pas de compromis possible avec un certain moralisme, avec un certain conservatisme social pour qui « la Révolution est fille de Satan », et qui est encore le fait des tendances intégristes du catholicisme.

Mais on peut constater objectivement — et c'est ce que faisaient les deux textes italiens que nous citons en annexe — qu'il y a une évolution non seulement du monde mais de l'Eglise catholique. Comme l'écrivait M. Escarpit dans *le Monde* du 23-8-1959, en regrettant que les lois Debré compromettent cette évolution :

« Les jeunes couches de l'Eglise ont prodigieusement fermenté au cours des vingt dernières années, et pas seulement en France : je connais quelques hommes magnifiques dans le nouveau clergé espagnol. Une nouvelle compréhension s'établissait de part et d'autre de la barrière de la foi. On avait le sentiment que, pour la première fois peut-être, les deux grandes réactions opposées de l'âme humaine unique devant l'inconnu allaient surmonter leurs malentendus, peut-être trouver un langage commun. Pour un incroyant et un laïque comme moi, pour tant de chrétiens, de croyants que je sais, il y avait là une perspective fascinante. »

Il est vrai que le mouvement a été freiné ; ce serait une erreur que de vouloir en rester à ce coup de frein, alors qu'en réalité la convergence est à la fois plus nécessaire et plus possible.

Entendons-nous, bien sûr sur la nature de cette convergence. Il est certain que pour des chrétiens toute affirmation philosophique d'athéisme sera toujours jugée comme une erreur fondamentale ; et de même pour des athées, la religion restera une aberration et une aliénation. Ceci posé, reste à savoir si, à cause de cela, chacun va faire abstraction de ce qu'il a en commun avec l'autre, c'est-à-dire simplement ce fait majeur que l'un et l'autre sont des hommes appelés en semble à construire le monde. Pourquoi là-dessus n'y aurait-il pas de recherche commune, étant entendu que chacun tire son

inspiration de sources spirituelles différentes, voire opposées ? Sur quelles bases ? Sur la base de ces valeurs humaines naturelles dont nous disions au début qu'elles étaient le contenu même de la laïcité.

Ne peut-on penser que dans une telle recherche, dans la création historique d'une nouvelle civilisation, la laïcité trouverait sa véritable perspective, et que beaucoup de problèmes pratiques, qui paraissent aujourd'hui des montagnes, ne seraient plus alors que des souris ? Les historiens ont relevé que dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, les chrétiens n'avaient pas songé à créer des « écoles chrétiennes ». Pourquoi ? Simplement parce que les chrétiens se sentaient à leur aise dans la culture grecque qui était enseignée ; certes on enseignait Jupiter à l'école, mais l'équilibre se faisait par la solidité de la foi familiale et communautaire, et il n'y avait pas de problème culturel d'ensemble ; d'où pas « d'écoles chrétiennes ».

Est-ce un rêve que d'imaginer le temps où les hommes auront acquis la conviction qu'ils n'ont plus à s'enfermer dans des châteaux-forts idéologiques pour se « défendre » les uns contre les autres, mais à se retrouver sur le terrain pour maîtriser la société tout entière dont les mécanismes risquent sans cela de leur échapper et de se retourner contre eux ?

Qui écrivait que « tout ce qui monte converge » ? N'est-ce pas ce savant chrétien (24) sur les œuvres duquel beaucoup d'hommes, chrétiens et athées, ont déjà pu ouvrir des dialogues fructueux ? Plutôt que de se figer dans des querelles subalternes sur le passé, n'y a-t-il pas un appel aux uns et aux autres, pour que, approfondissant le sens de leur foi et de leur philosophie, ils soient capables de se retrouver dans la lutte commune pour le progrès de l'homme ?

Ne pense-t-on pas que c'est sur cette voie que la laïcité progressera ?

En même temps que tout le reste.

Mais c'est là une autre histoire.

Jean GUICHARD.
2 janvier 1963.

(24) Teilhard de Chardin